



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 10 RUE DES CORDELIERS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la route,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de l'entreprise EIRL MFCREATIONS représenté par Monsieur FOUQUER Mickaël en date du 3 juillet 2025 pour des travaux de réfection intérieure suite à un sinistre (évacuation de gravats) sis 10, rue des Cordeliers à Pont-Audemer.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux intérieurs cités ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise EIRL MF CRÉATIONS est autorisée à occuper le domaine public sis 10, rue des Cordeliers à Pont-Audemer, à compter du mardi 15 juillet 2025 jusqu'au mardi 5 août 2025.

Article 2 : L'entreprise EIRL MF CRÉATIONS est autorisée à stationner deux véhicules utilitaires d'entreprise immatriculés BV-673-LL et EM-716-BR au droit de la zone d'intervention sis 10, rue des Cordeliers à Pont-Audemer.

Article 3 : L'entreprise EIRL MF CRÉATIONS devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, Monsieur FOUQUER Mickaël et l'entreprise EIRL MF CRÉATIONS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 11 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP